



sesomo
—services—

DES RACINES SUFFISAMMENT SOLIDES POUR VOUS PORTER EN TOUTES CIRCONSTANCES

RAPPORT ANNUEL DE SESOMO SERVICES SUR LE PROGRÈS DES PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES (UN GLOBAL COMPACT)

JUIN 2022



DÉCLARATION DE SOUTIEN CONTINU DU DIRIGEANT



SESOMO SERVICES a toujours cherché à avoir un impact réel et positif dans la vie sociale. Grâce à son expérience de plus de 70 ans dans la gestion de la main d'œuvre, SESOMO a affiné sa technique en vue de servir d'interface efficace entre les employeurs et l'Etat, représenté par l'Administration du Travail, les régies financières, l'institution de Sécurité Sociale (CNSS), la Formation Professionnelle (INPP) et l'Office National de l'Emploi (ONEM).

SESOMO SERVICES est engagé dans le Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2019. Une fois de plus, il est persuadé de formuler le renouvellement de ses services et son engagement aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies qui sont :

- Les droits de l'homme ;
- Les normes internationales du travail
- La protection de l'environnement ; et
- La lutte contre la corruption.

Durant ces 3 dernières années, SESOMO SERVICES a intégré les 10 principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies dans ses activités quotidiennes et les valeurs fondatrices de ses principes.

Le présent rapport met en avant les avancées dans la démarche de SESOMO, visant notre amélioration continue dans la mise en pratique des principes du Pacte Mondial des Nations Unies à travers sa stratégie et ses activités quotidiennes.

Certaines pratiques dont : la promotion des femmes à des postes de responsabilités, la réduction de l'utilisation des papiers par l'adoption d'outils informatiques, les paiement en ligne des taxes pour nos clients, plus d'efficacité dans les entreprises de nos clients grâce aux outils en ligne, le paiement des taxes salariales, l'acquittement salarial dans le délai fixé traduisent mieux la prise en compte des principes du Pacte Mondial dans la stratégie de SESOMO SERVICES.

SESOMO SERVICES est bien engagé et attaché aux Objectifs du Développement Durable ainsi qu'aux principes du Pacte Mondial.

Jean-Pierre KIWAKANA
Directeur Général
SESOMO SERVICES SARL





sesomo
— services —

Nom de la société:

SESOMO SERVICE SARL

Secteur d'activités:

Secrétariat social

Nombre d'employé:

97 employés (Juin 2022)

Signataire UN Global Compact depuis:

Juin 2019

Personne de contact:

Harmony MAYANI

Adresse:

396, Avenue Colonel Ebeya

Kinshasa - Gombe

République Démocratique du Congo

Email: harmony.mayani@sesomo.cd

Phone: +243 999 546 80

A. Qui sommes-nous ?

Leader en République Démocratique du Congo dans les services liés à la gestion des Ressources Humaines depuis 1951, SESOMO SERVICES SARL est spécialisé dans les domaines suivants :

- Législation sociale et fiscale congolaise
- Gestion des ressources humaines
- Recrutement et location de personnel
- Conseil en management des ressources humaines
- Audit social et organisationnel
- Formalités liées au séjour et au travail du personnel expatrié en RDC

Ce savoir-faire repose essentiellement sur une parfaite maîtrise des textes régissant les relations entre employeurs et employés que rassemble le code du travail congolais tel que révisé par la loi n°015/2002 du 16 octobre 2002 et ses mesures d'application.

De par sa connaissance du marché de travail, SESOMO a également développé une expertise proche des contraintes congolaises de l'emploi en matière de recrutement, de gestion RH et de mise à disposition de personnel qualifié.

B. Ce que nous faisons pour la communauté congolaise ?

Nous nous assurons dans le choix de nos fournisseurs de privilégier les Petites et Moyennes Entreprises (PME) locales afin de contribuer à l'avènement d'une véritable classe moyenne congolaise.

Nous accompagnons un nombre important de grandes entreprises et agence de coopération dans la gestion de personnel stratégique, principalement dans les fonctions ci-après :

- Supports : DRH, Auditeur, Chef de projet, Directeur d'unités de productions ou de services, etc.
- Logistiques : Acheteur, chauffeur, déclarant, etc.
- Financières et administratives : DAF, conseiller juridique, Assistant de direction, etc.

Notre clientèle comprend outre un vaste réseau de PME, la plupart des grands groupes internationaux implantés en RDC et des bailleurs de fonds exigeant des normes de professionnalisme conformes à leur image et leurs standards.

C. Notre mission

SESOMO SERVICES a pour mission d'apporter une assistance de qualité aux sociétés qui souhaitent s'implanter.

D. Notre vision

SESOMO SERVICES a pour vision de construire un réseau d'emploi durable en matière de recrutement, de gestion RH et de mise à disposition de personnel également durable et qualifié.



E. Nos valeurs

Les valeurs qui façonnent notre culture et influent sur nos actions au quotidien peuvent se résumer comme suit :

- L'intégrité ;
- La compétence (la satisfaction des clients, le savoir-faire, la qualité des services, l'excellence) ;
- Service de qualité (entretien des relations de confiance à long terme, respect des délais, cohérence du service, innovation continue, service au-delà de soi) ;
- Poursuite de la croissance et de l'apprentissage de nos agents ;
- Récompense de l'intégrité, la responsabilité et l'engagement.

F. Quelques actions menées par SESOMO au cours de ses dernières années qui cadrent avec les principes de Global Compact bâtis sur les objectifs du Développement Durable

Partant de l'objectif de développement durable qui demande que l'on prenne des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions et l'un des principes de Global Compact qui veut que l'on reprenne des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale, SESOMO SERVICES œuvre pour la réduction de l'impact papier avec l'utilisation de nos outils informatiques pour le traitement de dossiers.

Pour assurer l'accès de tous à la promotion et la possibilité d'apprentissage tout au long de la vie, SESOMO SERVICES offre plusieurs opportunités de formation à ses collaborateurs grâce à ses outils informatiques.

Des mécanismes ont été mis en place dans le but de promouvoir les droits de l'homme, les normes internationales du travail, la lutte contre la corruption et l'environnement.

2. DESCRIPTION DES ACTIONS PRATIQUES

A. PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Les principes de UN Global compact sont :

- Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.
- Les entreprises sont invitées à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.

Le respect des droits de l'homme est un principe fondamental que SESOMO s'attache à mettre en œuvre dans ses services.

Par sa déclaration de soutien, SESOMO SERVICES tient à notifier que les normes de la charte éthique et la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) sont des cadres de référence qui expriment le souci de la société à respecter de manière systématique les lois et les règlements en vigueur, et aussi les grands principes fondamentaux internationaux, comme le pacte mondial des Nations Unies, dont la société est membre depuis 2019, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ou les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Les engagements de SESOMO en matière d'éthique dans la conduite de ses activités en termes de droiture, de respect des personnes et de conformité aux règles de travail.

SESOMO en tant que société, a mis en place en accord avec les droits de l'homme, des mécanismes favorisant un environnement de travail sain et des formations adéquates, afin que son personnel soit plus performant.

C'est ainsi qu'il est doté d'un service de formation pour ses collaborateurs afin de leur permettre de bénéficier des compétences et de performer leur professionnalisme de l'éthique et la sécurité.

Nous garantissons un environnement sûr, sécurisé et libre de tout harcèlement.

Une brève description de nos procédures :

- Notre équipe qualifiée en Ressources Humaines s'assure que les droits du personnel et actionnaires soient respectés et exemptés de toute violation quelconque ;
- Nous veillons à fournir des aménagements de travail sûrs, adéquats et hygiéniques à nos employés ;
- Nous nous assurons que nos employés travaillent dans des conditions les plus ergonomiques possibles ;
- Nous protégeons nos employés du harcèlement sur le lieu de travail ;
- Nous prenons des mesures en vue d'éliminer toutes formes de substance susceptibles de nuire à la vie ou à la santé de nos employés ;
- Nous effectuons le choix de nos clients sur base du respect de nos principes qui cadrent avec les objectifs du développement durable ;
- Nos recrutements sont fait dans le respect de la déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Nous avons une politique de non-discrimination, partant du principe de l'égalité de tous ;

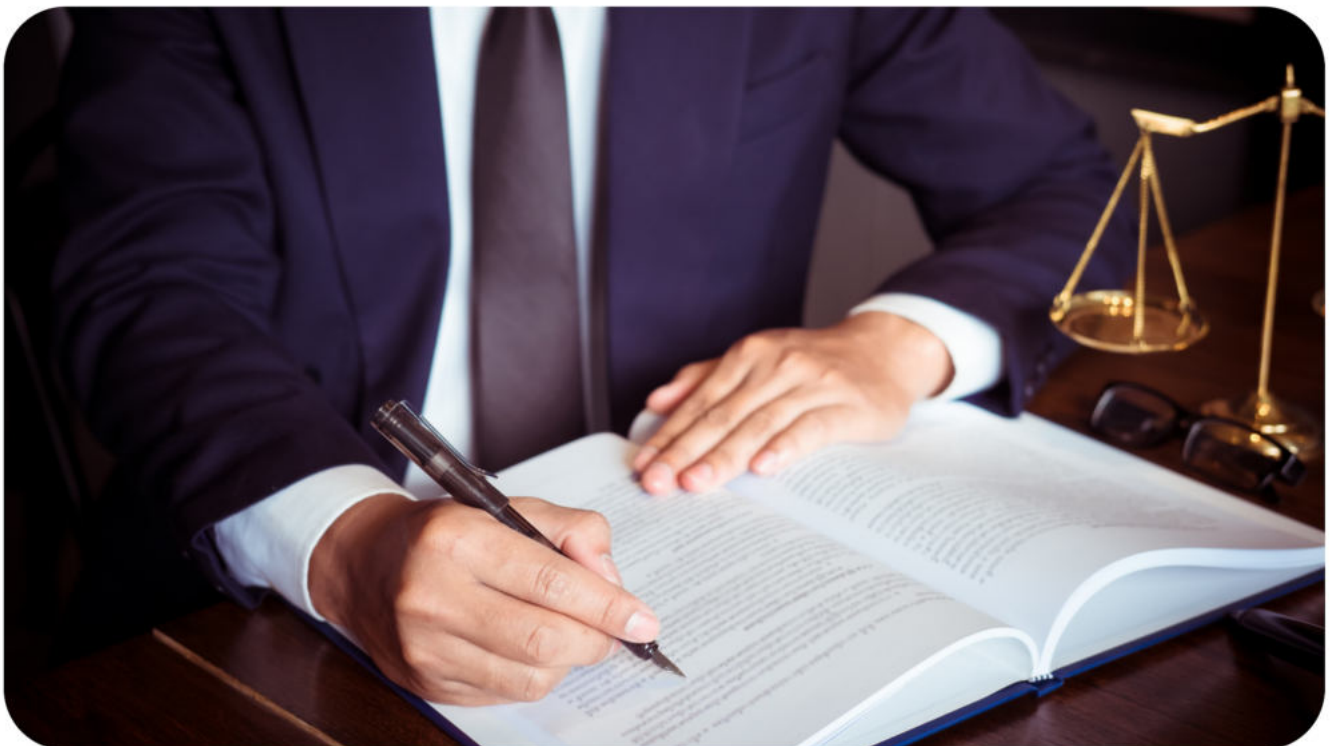
Nos employés ont droit au repos, à une limitation raisonnable de la durée de travail et à des congés périodiques.

Les mesures prises au cours de cette année :

- Nous avons stabilisé l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie de famille;
- Nous avons revitalisé nos valeurs à travers des réunions quotidiennes.

Les activités prévues pour l'année prochaine :

- Nous prévoyons des activités de team building pour renforcer le moral des agents ainsi que la cohésion de l'équipe et des exercices simulant l'évacuation du bâtiment en cas d'incendie;
- Nous organiserons 50% des séances de formation afin de sensibiliser nos agents sur l'importance des droits de l'homme dans le milieu professionnel ;
- Nous mettrons en place une politique et une procédure de protection des droits de l'homme approfondies.



B. PRINCIPES RELATIFS AUX NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Les principes de UN Global Compact sont :

- Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire
- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;
- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Au sein de SESOMO SERVICES, le respect des normes de travail est de rigueur, nous considérons le travail comme un aspect essentiel du développement de tout individu et c'est pourquoi nous avons créé une division de placement dont le travail consiste à mettre en relation des candidats qualifiés avec des entreprises de haute qualité. Nous sommes fiers d'aider les organisations et les travailleurs à atteindre leurs objectifs, améliorant ainsi leur satisfaction globale et leur productivité.

Une brève description de nos procédures :

- Nos travailleurs ont le droit de constituer des organisations de leur choix pour défendre et promouvoir leurs intérêts professionnels, de même qu'ils ont le droit de s'affilier librement à des organisations, ce droit fondamental qui est indissociable de la liberté d'expression et il est le fondement d'une représentation démocratique et d'une bonne gouvernance ;
- Nous évoluons avec une politique contre toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession ;
- Nous mettons au coeur de nos préoccupations le bien-être de nos salariés ;
- Nous fournissons un travail décent qui contribue à la croissance de l'économie ;

- Nos employés bénéficient d'une moyenne de 26 jours de congé annuel ;
- Nous accordons un congé de maternité pour une durée de 14 semaines et sans impact sur le salaire du bénéficiaire ;
- Nous respectons les normes de salaire minimal, supérieur ou égal au SMIG tel que prévoit la loi congolaise ;
- Nous prenons en charge les soins de santé de l'employé et de toute sa famille ;
- Nous veillons au paiement des heures supplémentaires avec majoration sans préjudice des dispositions relatives au paiement ;
- Nous accordons le pouvoir d'exercer le droit d'influer sur les questions qui ont des répercussions directes sur le travail ;
- Nous n'acceptons aucune forme de travail forcé et aucun travail pour enfant;
- Nos employés ont tous des contrats et la majorité des CDI.

Les mesures prises au cours de cette année :

- Nous avons procédé à la nomination d'une nouvelle directrice ;
- Nous plaçons le bien-être des salariés au coeur de l'entreprise à 100% ;
- Nous avons insisté sur une politique de lutte contre toute forme de discrimination ;
- Nous avons planifié des actions de préventions contre la discrimination sous toutes ses formes ;
- Les droits et les responsabilités des employés sont respectés à 100%.

Les activités prévues pour l'année prochaine :

- Nous planifierons des descriptions d'actions en matière de santé et de sécurité au travail ;
- Nous organiserons 50% des séminaires pour élargir la connaissance des normes internationales du travail.



C. PRINCIPES RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

Les principes de UN GLOBAL COMPACT sont :

- Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement ;
- Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

L'environnement congolais est le patrimoine commun de la nation sur lequel l'Etat exerce sa souveraineté permanente, sa gestion et sa protection sont d'intérêt général et sont soumises au respect du principe de développement durable.

En tant qu'entreprise responsable, nous nous engageons à faire en sorte que nos activités et nos décisions fassent la promotion de notre entreprise en tant que société respectueuse de l'environnement et société qui adopte des technologies respectueuses de l'environnement dans ses activités.

Nous favorisons la gestion durable des ressources naturelles, à prévenir les risques, à lutter contre toutes les formes de pollution et nuisance et à améliorer la qualité de vie de la population dans le respect de l'équilibre écologique.

Nous remplaçons le système électrique du bâtiment par des leds plus respectueuses de l'environnement et nous luttons contre les fuites d'eau à l'intérieur et autour du bâtiment.

Un comité d'hygiène, sécurité et environnement est chargé d'une politique environnementale saine.

Nous soutenons l'utilisation des ressources IT qui contribuent à un environnement assaini pour permettre l'épanouissement des employés.

Une brève description de nos procédures :

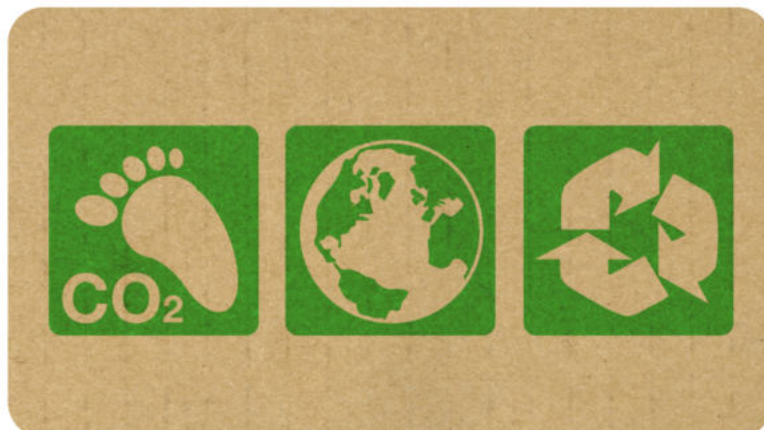
- Nous avons procédé à 90% de réduction de la consommation d'énergie en limitant l'utilisation de la climatisation et la consommation excessive des papiers ;
- Nous disposons des poubelles dans tous les coins de nos bureaux;
- Nous effectuons 100% de recyclage des matériaux ;
- Nous prenons des initiatives en vue de prévenir ou de réduire les dommages à l'environnement, de le restaurer et d'en améliorer la qualité ;
- Nous confions plus de responsabilité à notre personnel de ménage s'agissant de papier;
- Nous sensibilisons les employés à la protection de l'environnement ;
- Nous fixons des initiatives de recyclage visant à réduire les déchets ;
- Notre système de gestion de l'environnement a des objectifs et des procédures pour évaluer les progrès, réduire les impacts négatifs et transmettre les bonnes pratiques.

Les mesures prises au cours de cette année :

- Nous confions la responsabilité de tout recyclage de papier à une entreprise de la place, estimé à 100%.
- Nous avons augmenté des réunions par visioconférence pour limiter les déplacements.

Les activités prévues pour l'année prochaine :

- Nous opterons pour une politique écrite sur les questions environnementales, notamment la prévention et la gestion des risques pour l'environnement et le changement climatique ;
- Nous participerons à des initiatives collectives basées sur la science afin de veiller à la réduction d'émission de gaz à effet de serre.



D. PRINCIPE RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le principe de UN GLOBAL COMPACT est :

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Nous ne pourrions prétendre à l'émergence qu'à condition de lutter efficacement contre ce virus dont les effets ne cessent de détruire au quotidien les espoirs d'un développement durable.

Le système de corruption engendre la pauvreté, entrave le développement et décourage l'investissement. C'est pourquoi, chez Sesomo, nous nous engageons à garantir un environnement sans corruption.

Nous avons une charte de bonne conduite et une politique anti-corruption.

C'est ainsi que nous encourageons les sociétés avec lesquelles nous travaillons à lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Une brève description de nos procédures :

- Nous ne tolérons à aucun employé de recevoir une faveur quelconque même si cela est à l'avantage de la société ;
- Nous veillons à la compétence de nos employés en évaluant les risques de corruption ;
- Nous élaborons et communiquons une politique qui traite la lutte contre la corruption ainsi que la fraude.
- Nous nous sensibilisons sur la lutte contre la corruption, l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Les mesures prises au cours de cette année :

- Nous insistons sur une politique anti-corruption face à nos clients ;
- Nous accordons notre soutien à 100% à la convention des Nations Unies sur la lutte contre la corruption tout en intégrant ses principes dans nos activités.

Les activités prévues pour l'année prochaine :

- Nous procéderons à la sensibilisation de nos employés sur les clauses anti-fraude ;
- Nous envisageons une participation continue sur les nouvelles dispositions de lutte contre la corruption.
- Nous organiserons un programme de formation contre la corruption, l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



3. MESURE DES RÉSULTATS

1. Les membres répartis par facteurs de diversité

Chez SESOMO, nous sommes au nombre de 97 dont 77 pour Kinshasa, 19 Lubumbashi, 3 Goma et 1 Kolwezi.

Au cours de cette année, nous avons effectué la nomination d'une femme directrice, nous comptons désormais 5 femmes sur 10 au poste de directrice ce qui fait 50% dans l'ensemble de l'effectif et 3 expatriés.

Nos directions sont réparties comme suit :

LA DIRECTION GENERALE :

- Le directeur général
- L'administrateur directeur
- Le directeur général adjoint

AUTRES DIRECTIONS :

- Directrice du contrôle de gestion
- Directrice de la DSAE
- Directrice de l'agence de Kinshasa
- Directrice du recrutement et d'organisation
- Directeur d'informatique
- Directeur financier
- Directrice des ressources humaines



2. Le cas des maladies professionnelles, de blessures et d'absentéisme

SESOMO accorde une protection à ses salariés dans le cas de maladie, maternité, accident de travail, maladie professionnelle, chômage, invalidité, vieillesse et décès.

Lorsque le travailleur est dans l'impossibilité de fournir un travail par suite de maladie ou d'accident, il conserve ce droit pendant toute la durée de suspension du contrat au $\frac{2}{3}$ de la rémunération des allocations familiales et aux droits et avantages contractuels en nature.

Les prestations à charge de la sécurité sociale conformément à l'article 21 de l'ordonnance-loi n° 68/490 du 20 décembre 1968 modifiant le décret-loi du 29 juin 1961 sont :

- Les soins médicaux;
- Les indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire;
- Rente et allocation en cas d'incapacité permanente (totale ou partielle);
- Rente des survivants.

Ne pratiquant pas de travaux à caractère manuel, nous ne relevons aucun cas de maladies et de blessures professionnelles.

Concernant l'absentéisme nous relevons un taux annuel de 5%.

3. Situation de matériaux recyclés

Pour rendre l'environnement sain, nous travaillons avec des sociétés de la place spécialistes en matière de recyclage des déchets.

Période couverte par notre communication sur le progrès: De Mai 2021 - Mai 2022